

# Offre exclusive

Jusqu'au 16 Août 2025



# 150€

## de remise immédiate

Sur une sélection de  
MacBook équipé de la  
puce M4 !

*Boulangier Le Club INFINITY est un contrat d'assurance. Du 1 au 16 août 2025, 150 euros de remise immédiate pour tous les clients membres ou nouveaux membres du Club, Club+ et Club Infinity pour l'achat d'un Macbook Air M4 16Go/256Go ou d'un MacBook Pro M4. Offre valable sur Boulangier.com ou en magasin pour les porteurs et ouvreurs Boulangier Le Club. Voir conditions détaillées dans la notice d'information de l'assurance Club INFINITY. En adhérant à l'assurance Club INFINITY, vous bénéficiez d'avantages offerts par Boulangier. L'assurance Club INFINITY est un Contrat d'assurance collective de dommages n° 4033 souscrit par Boulangier SA au capital de 40 611 564 347 384 570 RCS Lille Métropole Siège social 1 Avenue de la Motte 59810 LESQUIN, par l'intermédiaire de Cofidis SA à directoire et conseil de surveillance au capital social de 67 500 000 situé Parc de la Haute Borne, 61 avenue Halley, 59866 Villeneuve d'Ascq Cedex, immatriculé au RCS de Lille Métropole sous le numéro 325 307 106 et immatriculé auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 023 493 agissant en qualité de Courtier d'assurances distributeur, auprès de CARDIF Assurances Risques Divers, entreprise régie par le Code des Assurances. La gestion du contrat n° 4033 est déléguée à la société Karapass Courtage Société par actions simplifiée au capital social de 8 640 000 siège social 93 rue Nationale 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, immatriculée au RCS Nanterre sous le numéro 384 681 904 et à l'ORIAS sous le numéro 10 055 055 en qualité de Gestionnaire. Le contrat est distribué par Boulangier SA dans les conditions prévues à l'article L 513 1 du Code des Assurances.*